

Attention aux lampes au mercure

Six cadets faisaient de la musique dans un aréna de la région de Québec. Le lendemain, des médecins diagnostiquaient des brûlures importantes et une inflammation de la cornée.

Ailleurs, cinq scrutateurs ont souffert de brûlures importantes au visage après avoir travaillé dans un aréna également. Qu'ont en commun ces victimes ? Elles ont toutes été exposées aux rayons d'une ampoule au mercure défectueuse.

C'est la situation qui a été rapportée par le docteur Henri Prud'homme, médecin conseil au Service de santé et environnement du Centre de santé publique de Québec, dans une lettre adressée à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Une inspection des ampoules a permis de constater que certaines d'entre elles étaient dépourvues de leur enveloppe de verre protectrice à la suite, probablement, d'un bris causé par un projectile quelconque. Sans leur couche protectrice, ces ampoules émettent des rayons UVA, UVB et UVC pouvant causer des brûlures à la peau et à la cornée en quelques minutes. Dans les deux cas rapportés plus haut, les victimes sont demeurées plusieurs minutes sous ces ampoules.

Ces deux événements démontrent que les lampes à décharge à haute ou basse pression (mercure, sodium, iodures métalliques, etc.) peuvent émettre des quantités

appréciables de rayons UVA, UVB et UVC, lorsque le tube à arc est mis à nu.

Selon Robert Gingras, de l'Association des arénas du Québec, les modèles plus anciens de ces lampes éclairent même lorsque l'enveloppe protectrice est brisée. Dès qu'on s'en rend compte, il faut mettre à « off » l'interrupteur de la section où se trouve l'ampoule. Les modèles récents sont cependant équipés d'un dispositif d'auto-extinction, dès que l'enveloppe protectrice est brisée. Or, plusieurs établissements utilisent des lampes dépourvues de ces dispositifs de sécurité. Il est donc important de faire une inspection visuelle avant et après chaque activité. Le docteur Prud'homme recommande alors de porter des verres fumés pour se protéger des rayons.

Il fait également d'autres recommandations afin d'éviter des accidents.

- ◆ Toujours utiliser des lampes munies d'un dispositif de sécurité qui éteint ou détruit le tube à arc, dès que l'enveloppe extérieure est brisée.
- ◆ Interdire tout jeu ou activité pouvant entraîner le contact de projectiles contre les réflecteurs, à moins qu'ils ne soient munis d'une plaque filtrante transparente protégeant à la fois contre les rayons ultraviolets et les projections d'éclats de verre.

Depuis ces événements, les représentants de l'Association des arénas, de la Fédération des Commissions scolaires, de la Régie du bâtiment et de la Régie de la sécurité dans les sports ont été alertés et mis au

courant des mesures de prévention. Les fabricants des lampes ont aussi reçu comme suggestion d'inscrire sur l'emballage un avertissement quant aux dangers reliés à l'exposition aux rayons ultraviolets. Et chez vous ? Avez-vous pris les mesures préventives appropriées ?

